

18-FEB-2005

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

## FONGICIDE NO-DAMP

Utiliser FONGICIDE NO-DAMP avant qu'un champignon n'attaque les semis.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 11880 L.P.A.

GARANTIE: Benzoate d'oxine 3.2%

ATTENTION ... INFLAMMABLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 60mL, 500 mL

Avis de modification

~~Spectrum Brands IP Inc.~~  
~~10, rue Craig~~  
~~Brantford, ON~~  
~~N3R 7J4~~

Sure-Gro IP Inc.  
P.O. Box 21001  
Brantford ON  
N3R 7W9

Décoller ici pour plus de renseignements.

Plant-Prod® est une marque déposée de Plant Products Co. Ltd. utilisée sous licence par Nu-Gro.

MODE D'EMPLOI: FONGICIDE NO-DAMP est recommandé pour lutter contre la FONTE DES SEMIS chez les semis et les boutures. FONGICIDE NO-DAMP peut être utilisé sans danger sur toutes les plantes. Arroser les plantes malades avec la solution diluée. Pour la lutte préventive, arroser la terre de propagation avant de semer ou de planter des boutures. FONGICIDE NO-DAMP peut être utilisé à dose double pour les cas graves. Garder le récipient bien fermé. Ne pas entreposer dans un contenant métallique. Diluer FONGICIDE NO-DAMP de la façon suivante: 10 mL pour 1 L d'eau (2 c. à thé pour 1 pinte d'eau); 50 mL pour 5 L d'eau.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Cesser d'utiliser s'il y a irritation de la peau ou des voies nasales. Ne pas utiliser près d'une source d'inflammation.

PREMIER SOINS: Si sur la peau, laver avec du savon et de l'eau. Si dans les yeux rincer à grande eau pendant 15 minutes. Se faire soigner sans tarder. Si avalé, ne pas faire

vomir. Consulter un médecin ou un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. L'envelopper et le jeter aux ordures ménagères.

1204

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )